

# Carte d'identité

**mineur** lère demande



**Contact  
et horaires**

46 rue de la Mairie  
Sur rendez-vous :  
lundi au vendredi de 8h30 à 11h45  
les mardi et jeudi de 14h à 17h15

# Carte d'identité mineur lère demande

## QUI ?

- ▶ Tout citoyen français de moins de 18 ans ne possédant pas de carte nationale d'identité

## COMMENT ?

- ▶ Faire sa pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (lien sur notre site [www.culoz.fr](http://www.culoz.fr))
- ▶ Prendre rendez-vous en ligne sur [www.culoz.fr](http://www.culoz.fr) 24/24 et 7/7
- ▶ **Présence obligatoire du mineur et de son responsable légal au moment du dépôt du dossier**
- ▶ Retrait de la carte d'identité sans rendez-vous. Présence obligatoire du responsable légal

## PIÈCES À FOURNIR ?

- ▶ Votre pré-demande avec le numéro fourni
- ▶ Titre d'identité valide (CNI, passeport, carte de séjour) du responsable légal
- ▶ Si naturalisation : fournir justificatif de nationalité (certificat de nationalité...)
- ▶ Justificatif de domicile de moins d'un an (**originaux** factures eau, électricité, gaz, impôts, quittances de loyer...)
- ▶ Photo aux normes **de moins de 6 mois obligatoirement** (sinon, rejet de la demande en préfecture)

## DÉLAIS ESTIMATIFS ?

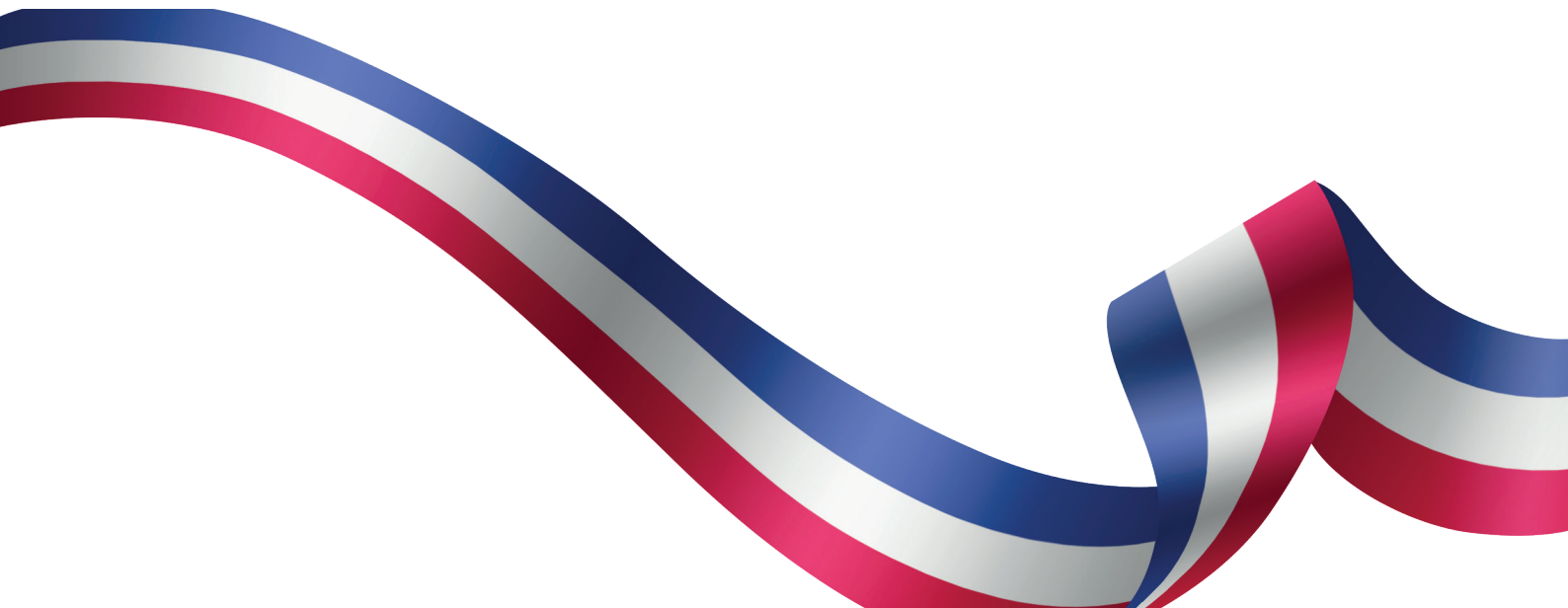
- ▶ Selon délais de réalisation en préfecture - Prévoir environ 65 jours à dater du dépôt d'un dossier complet

## COÛT ?

- ▶ Gratuit

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

- ▶ **Si tutelle** : présence obligatoire du tuteur muni de son titre d'identité + jugement tutelle + autorisation écrite du tuteur
- ▶ **Si hébergé** : attestation de l'hébergeant précisant que l'enfant et ses parents sont hébergés de manière stable + photocopie de son titre d'identité valide (carte identité, passeport, carte de séjour) et justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'un an
- ▶ **Utilisation du nom des deux parents** : autorisation écrite + copie CNI ou passeport des deux parents
- ▶ **Si garde alternée ou autorité exclusive** : jugement complet + titre d'identité et justificatif de domicile du parent exclusif ou des deux parents en garde alternée
- ▶ **Si naturalisation** : fournir certificat de nationalité française
- ▶ **La durée de validité de la carte d'identité est de 10 ans**





# Carte d'identité mineur renouvellement

## QUI ?

- ▶ Tout citoyen français de moins de 18 ans ayant une carte **périmée, perdue ou volée**

## COMMENT ?

- ▶ Faire sa pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (lien sur notre site [www.culoz.fr](http://www.culoz.fr))
- ▶ Prendre rendez-vous en ligne sur [www.culoz.fr](http://www.culoz.fr) 24/24 et 7/7
- ▶ **Présence obligatoire du mineur et de son responsable légal au moment du dépôt du dossier**
- ▶ Retrait de la carte d'identité sans rendez-vous. Présence obligatoire du responsable légal muni de l'ancien titre (sauf perte ou vol)

## PIÈCES À FOURNIR ?

- ▶ Votre pré-demande avec le numéro fourni
- ▶ Ancienne carte d'identité ou passeport (sauf perte ou vol)
- ▶ Justificatif de domicile de moins d'un an (**originaux** factures eau, électricité, gaz, impôts, quittances de loyer...)
- ▶ Photo aux normes **de moins de 6 mois obligatoirement** (sinon, rejet de la demande en préfecture)
- ▶ **Si vol** : déclaration de vol au commissariat ou gendarmerie obligatoire
- ▶ **Si perte** : déclaration de perte éditée par la mairie + document avec photo émanant d'une administration

## DÉLAIS ESTIMATIFS ?

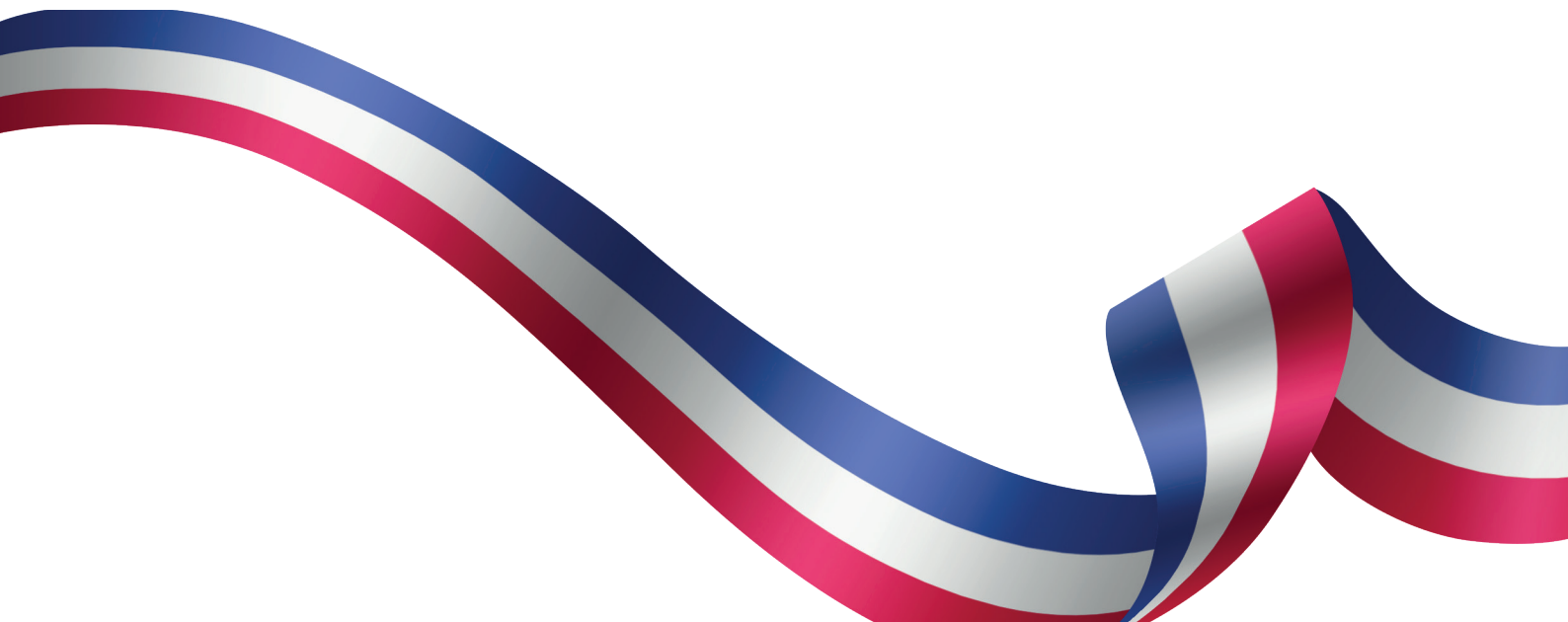
- ▶ Selon délais de réalisation en préfecture - Prévoir environ 65 jours à dater du dépôt d'un dossier complet

## COÛT ?

- ▶ Gratuit si carte périmée
- ▶ Timbre fiscal dématérialisée de 25 € si perte ou vol [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr)

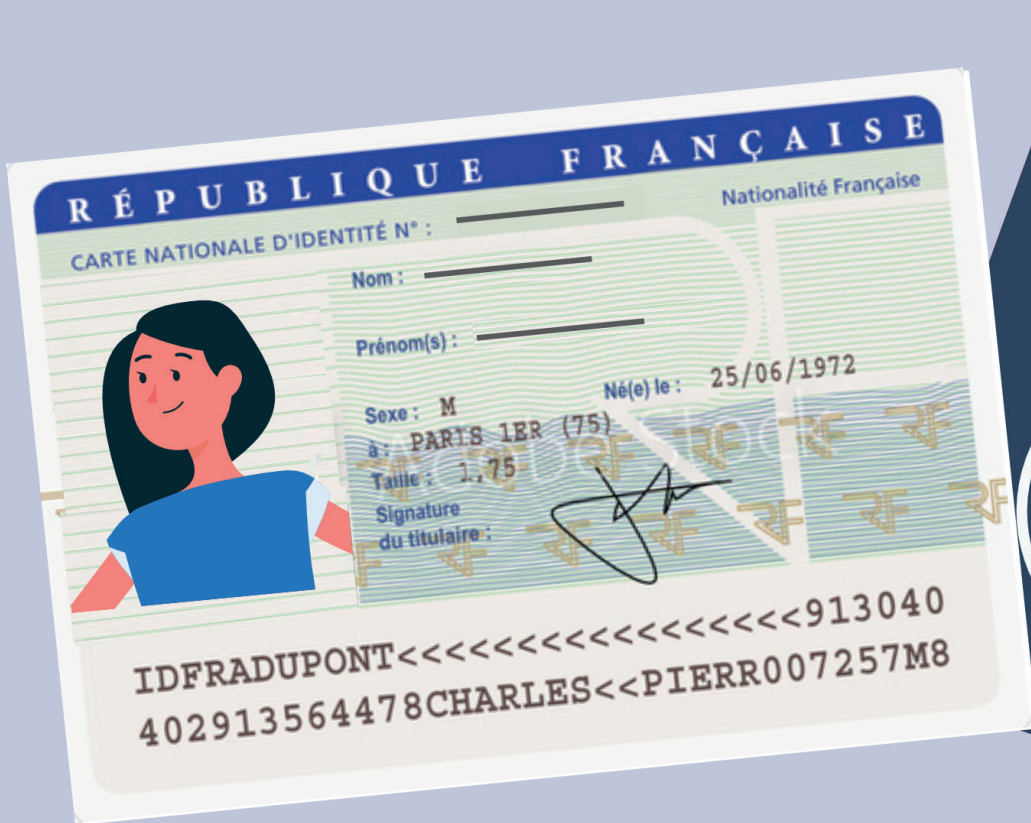
## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

- ▶ **Si tutelle** : présence obligatoire du tuteur muni de son titre d'identité + jugement tutelle + autorisation écrite du tuteur
- ▶ **Si hébergé** : attestation de l'hébergeant précisant que l'enfant et ses parents sont hébergés de manière stable + photocopie de son titre d'identité valide (carte identité, passeport, carte de séjour) et justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'un an
- ▶ **Utilisation du nom des deux parents** : autorisation écrite + copie CNI ou passeport des deux parents
- ▶ **Si garde alternée ou autorité exclusive** : jugement complet + titre d'identité et justificatif de domicile du parent exclusif ou des deux parents en garde alternée
- ▶ **Si naturalisation** : fournir certificat de naturalité française
- ▶ **La durée de validité de la carte d'identité est de 10 ans**





# Carte d'identité majeur lère demande



Contact  
et horaires

46 rue de la Mairie  
Sur rendez-vous :  
lundi au vendredi de 8h30 à 11h45  
les mardi et jeudi de 14h à 17h15

# Carte d'identité majeur lère demande

## QUI ?

- ▶ Tout citoyen français de plus de 18 ans ne possédant pas de carte nationale d'identité

## COMMENT ?

- ▶ Faire sa pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (lien sur notre site [www.culoz.fr](http://www.culoz.fr))
- ▶ Prendre rendez-vous en ligne sur [www.culoz.fr](http://www.culoz.fr) 24/24 et 7/7
- ▶ **Présence obligatoire au moment du dépôt du dossier**
- ▶ Retrait de la carte d'identité sans rendez-vous. Présence obligatoire de l'intéressé

## PIÈCES À FOURNIR ?

- ▶ Votre pré-demande avec le numéro fourni
- ▶ Tout document en cours de validité avec photo émanant d'une administration publique
- ▶ Tout justificatif de domicile de moins d'un an (**originaux** factures eau, électricité, gaz, impôts, quittances de loyer...)
- ▶ Photo aux normes **de moins de 6 mois obligatoirement** (sinon, rejet de la demande en préfecture)

## DÉLAIS ESTIMATIFS ?

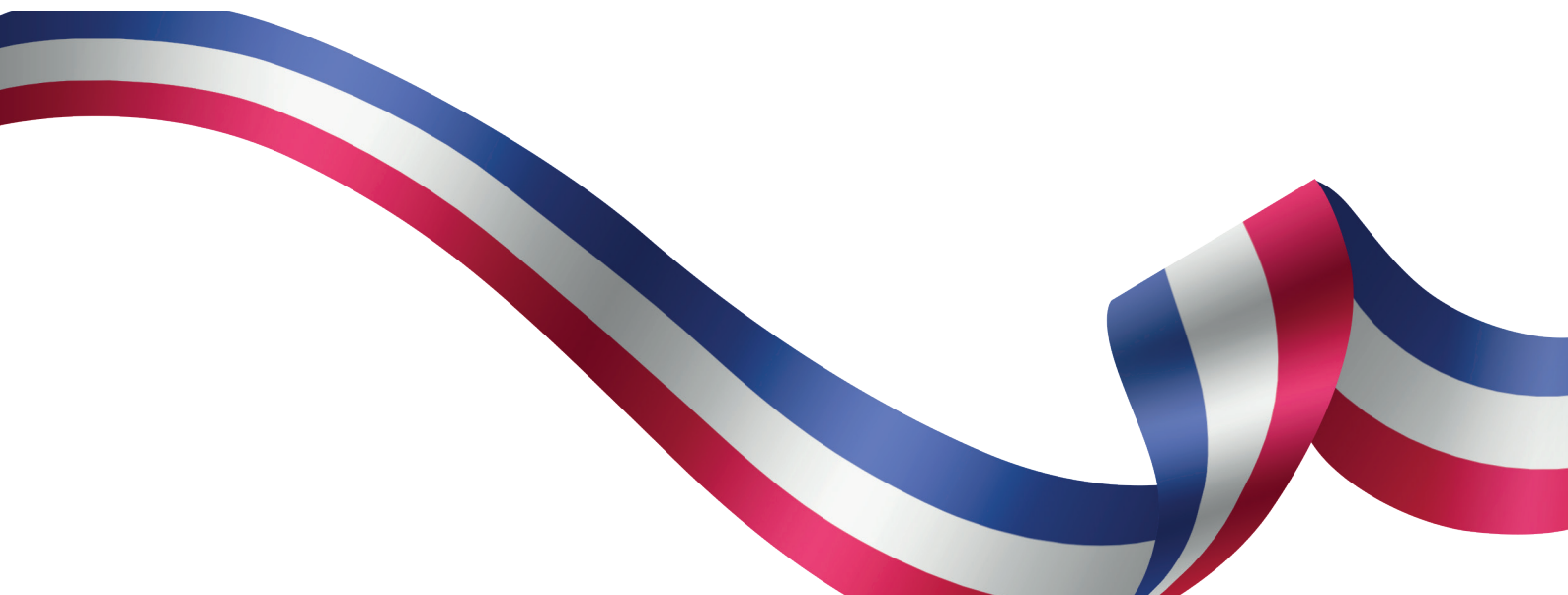
- ▶ Selon délais de réalisation en préfecture - Prévoir environ 65 jours à dater du dépôt d'un dossier complet

## COÛT ?

- ▶ Gratuit

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

- ▶ **Si tutelle** : présence obligatoire du tuteur muni de son titre d'identité + jugement tutelle + autorisation écrite du tuteur
- ▶ **Si curatelle** : jugement de curatelle
- ▶ **Si hébergé** : attestation de l'hébergeant précisant que l'enfant et ses parents sont hébergés de manière stable + photocopie de son titre d'identité valide (carte identité, passeport, carte de séjour) et justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'un an
- ▶ **Si veuf (ve)** : acte de décès du conjoint
- ▶ **Si divorcé(e)** : jugement complet de moins de trois mois avec autorisation de nom d'usage ou autorisation légalisée de l'ex conjoint
- ▶ **Si naturalisation** : fournir certificat de naturalité française
- ▶ **La durée de validité de la carte d'identité est de 10 ans**





# Carte d'identité majeur renouvellement

## QUI ?

- ▶ Tout citoyen français de plus de 18 ans ayant une carte **périmée, perdue ou volée**

## COMMENT ?

- ▶ Faire sa pré-demande sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (lien sur notre site [www.culoz.fr](http://www.culoz.fr))
- ▶ Prendre rendez-vous en ligne sur [www.culoz.fr](http://www.culoz.fr) 24/24 et 7/7
- ▶ **Présence obligatoire au moment du dépôt du dossier**
- ▶ Retrait de la carte d'identité sans rendez-vous. Présence obligatoire de l'intéressé muni de l'ancien titre

## PIÈCES À FOURNIR ?

- ▶ Votre pré-demande avec le numéro fourni
- ▶ Ancienne carte d'identité ou passeport valide (sauf perte ou vol)
- ▶ Justificatif de domicile de moins d'un an (**originaux** factures eau, électricité, gaz, impôts, quittances de loyer...)
- ▶ Photo aux normes **de moins de 6 mois obligatoirement** (sinon, rejet de la demande en préfecture)
- ▶ **Si vol** : déclaration de vol au commissariat ou gendarmerie obligatoire
- ▶ **Si perte** : déclaration de perte éditée par la mairie + document avec photo émanant d'une administration

## DÉLAIS ESTIMATIFS ?

- ▶ Selon délais de réalisation en préfecture - Prévoir environ 65 jours à dater du dépôt d'un dossier complet

## COÛT ?

- ▶ Gratuit

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

- ▶ **Si tutelle** : présence obligatoire du tuteur muni de son titre d'identité + jugement tutelle + autorisation écrite du tuteur
- ▶ **Si curatelle** : jugement de curatelle
- ▶ **Si hébergé** : attestation de l'hébergeant précisant que l'enfant et ses parents sont hébergés de manière stable + photocopie de son titre d'identité valide (carte identité, passeport, carte de séjour) et justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'un an
- ▶ **Si veuf (ve)** : acte de décès du conjoint
- ▶ **Si divorcé(e)** : jugement complet de moins de trois mois avec autorisation de nom d'usage ou autorisation légalisée de l'ex conjoint
- ▶ **La durée de validité de la carte d'identité est de 15 ans**

